



RÉSOLUTION IV

Le Cercle des Présidents de la Conférence des Cours constitutionnelles européennes, réuni à Bucarest les 23 et 25 mai 2011 lors du XVème Congrès de la Conférence des Cours constitutionnelles européennes,

Vu la demande d'admission à la Conférence des Cours constitutionnelles européennes, soumise par M. Enver Hasani,

Tenant compte des objections soulevées par M. Augustin Zegrean, Président de la Cour Constitutionnelle de la Roumanie, et de sa proposition de reporter l'examen de la question jusqu'à la prochaine réunion du Cercle des Présidents qui se tiendra à Vienne, en septembre 2012,

Vu le vote, au cours duquel étaient présents trente-neuf membres, le quorum étant donc atteint, et lors duquel vingt-huit membres se sont exprimés en faveur de cette proposition,

Constatant que la majorité des deux tiers, requise en application de l'article 9, alinéa 7, littera a), des Statuts de la Conférence des Cours constitutionnelles européennes, a été atteinte,

a décidé:

De reporter l'examen de la demande jusqu'à la prochaine réunion du Cercle des Présidents qui se tiendra en septembre 2012.

Bucarest, le 25 mai 2011

Augustin ZEGREAN

Président